



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

22 janvier 2023

## Je suis un dirigeant (ou une personne assimilée) et je déclare mes transactions sur titres

Les personnes exerçant des responsabilités dirigeantes doivent déclarer à l'AMF les opérations qu'elles réalisent sur les titres financiers de la société au sein de laquelle elles exercent leurs fonctions. Les personnes ayant un lien étroit avec elles doivent également faire ces déclarations. Zoom sur ce qu'il faut savoir et les modalités de déclaration à l'AMF.

### La réglementation, en bref

Les dirigeants et les personnes ayant un lien étroit avec eux doivent déclarer, dans les 3 jours ouvrés, à l'émetteur et à l'AMF, certaines opérations dont la liste figure dans le [guide de l'information permanente et de la gestion de l'information privilégiée](#) URL = [https://www.reglement-general.amf-france.org/Reglementation/Doctrine/Doctrine-list/Doctrine.html?

xtcr=2&isSearch=true&docId=workspace%3A%2F%2FspacesStore%2F79c5176f-4092-4eda-b87c-eeed641df923&lastSearchPage=http%3A%2F%2Fwww.amf-france.org%2FmagnoliaPublic%2Famf%2FResultat-de-recherche.html%3FTEXT%3Dinformation%26%2343%3Bpermanente%26LANGUAGE%3Dfr%26isSearch%3Dtrue%26simpleSearch%3Dtrue%26valid\_recherche%3DValider&xtmc=information-permanente&category=l+-+Emetteurs+et+information+financi%C3%A8re&docVersion=1.0] dès lors que leur montant global au cours de l'année civile est supérieur à 20 000 euros.

## Les modalités de déclaration à l'AMF

La déclaration de ces opérations doit être effectuée via [l'Extranet ONDE](https://onde.amf-france.org/remiseinformationemetteur/client/ptremiseinformationemetteur.aspx) URL = [https://onde.amf-france.org/remiseinformationemetteur/client/ptremiseinformationemetteur.aspx].

Pour votre première déclaration, vous devez créer un compte, en cliquant sur « créer un compte » depuis la page d'accueil de l'extranet. Une fois connecté sur votre compte, vous disposerez de toute l'aide nécessaire pour remplir votre déclaration.

En cas de difficultés :

- Pour la création de compte ou pour tout autre problème technique, vous pouvez nous contacter à [Onde\\_Administrateur\\_Deposant@amf-france.org](mailto:Onde_Administrateur_Deposant@amf-france.org)
- Pour toute question relative au contenu d'une déclaration, vous pouvez nous contacter à [Onde\\_Suivi\\_DeclarationDirigeant@amf-france.org](mailto:Onde_Suivi_DeclarationDirigeant@amf-france.org)

Attention, un dirigeant, en tant qu'actionnaire peut être soumis à d'autres formalités déclaratives.

### MON CONTACT À L'AMF

---

— Direction des émetteurs - Suivi des déclarations des dirigeants

[Onde\\_Suivi\\_DeclarationDirigeant@amf-france.org](mailto:Onde_Suivi_DeclarationDirigeant@amf-france.org)

---

### SUR LE MÊME THÈME

---

 S'abonner à nos alertes et flux RSS



#### ACTUALITÉ

INFORMATION ET OPÉRATIONS  
FINANCIÈRES

12 janvier 2023

L'intelligence  
artificielle, vers de  
nouveaux apports  
pour les régulateurs



#### RAPPORT / ÉTUDE

INFORMATION ET OPÉRATIONS  
FINANCIÈRES

12 janvier 2023

Analyse automatique  
des facteurs de risques  
publiés par les sociétés  
cotées : un cas d'usage  
du traitement du  
langage naturel pour  
l'AMF



#### ACTUALITÉ

INFORMATION ET OPÉRATIONS  
FINANCIÈRES

28 octobre 2022

L'AMF publie ses  
recommandations et  
les résultats de ses  
travaux de revue des  
états financiers à  
l'approche de l'arrêté  
des comptes 2022



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :  
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris  
Cedex 02